



Code d'éthique hors-province

Entraîneurs

1. Attitude et comportement

1.1 Comportement exemplaire

En tant qu'entraîneur(e) membre de la F.Q.S.A., vous vous engagez à adopter un comportement exemplaire envers la Fédération, ses bénévoles, ses partenaires, ses commanditaires et le public, en tout temps, et particulièrement lors des événements parrainés par la Fédération (courses, entraînements, camps ou autres activités de développement).

Votre rôle est de servir de modèle pour les athlètes, en faisant preuve de discipline, de respect et de professionnalisme.

1.2 Substances interdites

- L'usage de produits du tabac, y compris le vapotage et les cigarettes électroniques, est interdit en tout temps.
- La consommation d'alcool et de drogue est interdite en tout temps lorsque vous êtes responsables d'athlètes ou que vous encadrez des activités officielles.
- Toute violation de cette règle peut entraîner des sanctions, incluant l'exclusion des activités encadrées par la Fédération.

1.3 Sécurité et respect des athlètes

- Assurez la sécurité physique et psychologique des athlètes en tout temps.
- Surveillez et encadrez le comportement des athlètes dans les aires communes, les chambres et les lieux publics.
- Intervenez immédiatement en cas de comportements dangereux ou inappropriés.
- Respectez la confidentialité et l'intimité des athlètes.
- Signalez tout incident ou problème aux responsables appropriés.

1.4 Utilisation des aires communes

- Maintenez les espaces partagés propres et ordonnés.
- Ne monopolisez pas les installations au détriment des autres équipes.

- Respectez le calme et le volume sonore, surtout tôt le matin et en soirée.
- Encouragez les athlètes à respecter le mobilier, les équipements et les consignes de sécurité.

1.5 Code vestimentaire et représentation

- Portez des vêtements appropriés reflétant une image positive de l'équipe et de la Fédération.
- Adoptez une tenue uniforme lors des entraînements, déplacements, compétitions et événements officiels.
- Soyez un modèle pour les athlètes en matière de présentation et de comportement en public.

1.6 Respect des règlements

- Respectez tous les règlements de la Fédération Internationale de Ski (FIS), Alpine Canada Alpin, Ski-Québec Alpin et des juridictions visitées.
- L'utilisation de farts contenant du fluor est strictement interdite selon la FIS.
- Respectez toutes les règles et directives spécifiques de la Fédération ou des responsables d'événement.
- Soyez un ambassadeur responsable des partenaires financiers de la Fédération (S.Q.A.) et de leurs produits.

2. Encadrement et leadership

- Encouragez le développement technique, tactique et personnel des athlètes.
- Favorisez un environnement inclusif, respectueux et sécuritaire.
- Encouragez les athlètes à adopter un comportement exemplaire dans toutes les situations.
- Assurez-vous que tous les athlètes connaissent et respectent le code de conduite.

3. Sanctions

En cas de manquement au code de conduite :

- La Fédération peut mener une enquête et entendre l'entraîneur(e) et les témoins.
- Un jugement écrit et motivé pourra être rendu, incluant des sanctions appropriées selon la gravité des faits.

Cette décision sera finale et sans appel.

Nom de l'entraîneur : _____

Signature de l'entraîneur : _____